

A Foissac, le 06 Décembre 2023

Préfecture de l'Aveyron

DCPPAT

BEDD

CS 73114

12031 Rodez Cedex 9

Objet : Consultation du public sur l'augmentation porcine_ Gaec du Lys _ Commune d'Asprières

Dossier : ICPE GAEC du Lys – Plan d'épandage

Affaire suivie par M Marc DUMAS

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique sus visée, nous souhaiterions apporter les éléments ci-dessous :

- Le périmètre de protection de nos captages se trouvent grandement impacté par cette disposition. Il est bien stipulé dans le dossier sa prise en considération mais, néanmoins, nous restons dubitatifs sur le maintien ou la création de la ripisylve à l'abord des divers cours d'eau qui alimente la Diège mais également à celle-ci.

Nous appréhendons le stockage en plein champ. Celui-ci reste possible au-delà d'une bande de 100m de part et d'autre des cours d'eau.

Le réseau karstique complexe du secteur pourrait entrainer des pollutions intempestives du milieu si le stockage est permanent.

- Sur le contrôle des installations et du fonctionnement, il est fait mention que ce contrôle sera établi suivant les données transmises par l'éleveur, ce qui s'apparenterait, à notre sens, à un auto-contrôle.

Il est stipulé dans l'arrêté préfectoral du 17 Juillet 2017 que les ICPE incluse dans le périmètre devront être aux normes dans les 2 ans qui suivent et cette injonction sera suivi par l'Etat. Il n'en est pas fait mention.

- Sur les effluents, il n'est pas cité le moyen d'épandage, ni le transfert des données (calendrier) aux services, notre collectivité aimerait en être destinataire.

De plus sur les capacités (surface et tonnage), il apparait une incohérence, en effet, toutes les parcelles ne sont pas épandables ce qui augmente la capacité d'azote à l'hectare.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC

Le Garric - 12260 FOISSAC

SIRET : 251 200 549 00052

- Sur la partie alimentation en eau, les valeurs prises en considération sont des valeurs moyennes, or la capacité du réseau public (Diamètre) en pointe n'est pas identifiée, ni la pose de clapet anti-retour pour les compteurs de champ.

Ce dispositif évite le phénomène de syphon des auges lors de coupure non programmée (Urgence) par les services.

- La création d'un système d'alerte en cas de perçage ou de surverse des cuves de stockage permettrait d'éviter les inconvénients subit cet été 2023 à partir du plateau Montbazinois. (Voir Actualité)
- Sur le trafic routier, il n'est pas fait mention du tonnage des tracteurs et de leurs chargements et ce afin de connaître d'impact sur la voirie.
- Sur le démantèlement éventuel des bâtiments, il n'est pas fait mention des dispositions de désamiantage des toitures équipées.

En tout état de cause, nous ne nous opposons pas à ce dossier, nous émettons seulement des remarques.

Si les consignes sont respectées, nous ne voyons aucuns soucis à cette extension pour l'économie de notre territoire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos sincères remerciement pour la prise en considération de ces informations.

Le Directeur du SIEF

M Marc DUMAS



Le Président du SIEF

